

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 20 juin 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°6 :

Licence IV : autorisation de mise en vente

Par délibération du 27 septembre 2022, le conseil municipal a accepté l'acquisition de la licence IV proposée par Maître Vincent dans le cadre de la liquidation judiciaire de l'Auberge de la Rouge. L'objectif était de maintenir l'activité sur le territoire communal.

A défaut d'acquisition de cette licence IV par la Commune, celle-ci aurait été transférée en dehors du ressort de la municipalité, au profit d'une autre commune du département.

Une proposition d'acquisition a été effectuée par les gérants du restaurant Buffalo Grill qui va ouvrir ses portes prochainement sur la zone commerciale. Ils souhaitent organiser des événements ponctuels pour lesquels la licence restauration ne suffit pas.

Il est à noter qu'à l'heure actuelle, plus aucune licence IV n'est créée sur le territoire français et que dès septembre, si la licence que nous possédons n'est pas exploitée, celle-ci sera définitivement hors d'usage.

Aussi, le conseil municipal est invité à se prononcer pour :

- Accepter la mise en vente
- Le cas échéant, définir le prix de vente étant entendu que les frais annexes seront également à la charge de l'acquéreur.

Après les échanges, le prix de vente est fixé à 5000€.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. Christopher Claux, intéressé par l'affaire, quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.



Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		22/06/2023

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 20 juin 2023

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	14
Excusés :	5
Absents :	0
Votants :	19 (18 au moment de la question n° 6, M.Mauve ne prenant pas part au vote)

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 12 juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoints au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR ; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-France MOIGNOT (pouvoir à Monsieur Lecrosnier), Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Malandain), Elvira HACHE (pouvoir à Madame Rioult) ; Messieurs Xavier LECOINTRE (pouvoir à Monsieur Defontaine), Xavier PAILLETTE (pouvoir à Madame Prieur)

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Christelle JARRY* a été désignée pour remplir ces fonctions.